

CHARTRE DU RANDONNEUR

AVANT-PROPOS

L'activité randonnée pédestre de l'Association des Retraités du CEA VALDUC existe depuis 2002, elle a pour objectif de faire connaître cette discipline et découvrir le patrimoine naturel et culturel de notre région. Elle est animée par des bénévoles. De septembre à juin, chaque mardi, une randonnée est proposée aux adhérents.

Au delà des nombreux bienfaits unanimement reconnus, liés à la pratique de la randonnée (santé, bien-être, etc...), les valeurs majeures de notre groupe sont la convivialité, l'amitié, la solidarité et la bonne humeur.

Cependant, comme toute activité sportive, la randonnée peut présenter des risques pour les participants eux-mêmes et éventuellement pour des tiers. Ces risques sont couverts par l'assurance de l'association.

Le succès grandissant de cette activité au sein de l'ARCEA VALDUC a pour conséquence un nombre croissant de participants, il implique de ce fait la nécessité d'établir une charte de bonne pratique.

La rédaction de cette charte vise à formaliser les règles d'inscription, l'organisation générale et les consignes de comportement sur le terrain, ceci afin de répondre aux exigences de l'assureur.

Cette charte, jointe en deux exemplaires au présent document, sera complétée et signée par chaque participant. Un exemplaire sera conservé par le participant, l'autre exemplaire sera archivé par le responsable de la commission randonnée pédestre de l'ARCEA VALDUC.